

Notre divulgation SASB

Norme SASB	Mesure comptable	Divulgation 2019
Secteur financier – Banque commerciale		
CB-230a.2	Description de l'approche pour repérer et gérer les risques liés à la sécurité des données	La Banque divulgue son approche pour gérer ses risques de sécurité des données dans ce rapport à la page 50. Veuillez également consulter le Rapport annuel 2019 .
CB-240a.1	1) Nombre et 2) montant des prêts en cours dans le cadre de programmes admissibles conçus pour appuyer les petites entreprises et le développement communautaire	La Banque Nationale est un prêteur clé pour les petites entreprises, 54 % de ses clients commerciaux canadiens étant bénéficiaires de prêts de moins de 25 000 \$ en 2019. Également, la Banque appuie le développement communautaire en finançant des programmes sociaux liés notamment à l'habitation et à la petite enfance représentant plus de 800 clients pour un montant de près de 1 G\$.
CB-240a.2	(1) Nombre et (2) montant des prêts en souffrance et des prêts non performants dans le cadre de programmes admissibles conçus pour appuyer les petites entreprises et le développement communautaire	Au total, il y a moins de 200 prêts non performants représentant près de 1,8 M\$.
CB-240a.3	Nombre de comptes de chèques personnels sans frais fournis à des clients auparavant sous-bancarisés ou non bancarisés	La Banque Nationale a 76 900 comptes de chèques personnels sans frais.
CB-240a.4	Nombre de participants aux initiatives de littératie financière destinées aux clients sous-bancarisés, non bancarisés ou mal desservis	La Banque Nationale participe à plusieurs initiatives de littératie financière dans l'ensemble de ses activités, allant de la discussion de la santé financière et des bonnes pratiques avec les clients en succursale, à des événements de promotion de la littératie financière. Bien que nous ne dénombrions pas le nombre de participants qui sont sous-bancarisés, non bancarisés ou mal desservis, nous divulguons l'impact de nos initiatives à la page 24 .
CB-410a.1	Exposition au risque de crédit commercial et industriel, par secteur	La Banque Nationale divulgue son exposition au risque de crédit de différentes industries dans le document intitulé Informations financières complémentaires du T4-2019 à la page 19, qui peut être consulté à l'adresse bnc.ca .
CB-410a.2	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux analyses de crédit	Nous optimisons en ce moment notre processus dans le but d'intégrer les facteurs ESG aux analyses de crédit conformément à notre feuille de route GIFCC. En ce moment, l'intégration de ces facteurs se fait sous forme de vérification diligente.
CB-510a.1	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, aux pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou règlements connexes du secteur financier	La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations. Toutefois, la Banque Nationale ne croit pas que les procédures auxquelles elle est partie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.
CB-510a.2	Description des normes et procédures en matière d'alerte éthique	Se reporter à la page 37 du présent rapport
CB-550a.1	Cote de banque d'importance systémique mondiale (BISM), par catégorie	La Banque Nationale est une banque d'importance systémique intérieure (BISI), mais n'est toutefois pas une BSIM. Nous n'avons donc pas de cote BSIM pertinente.

Norme SASB	Mesure comptable	Divuligation 2019
CB-550a.2	Description de l'approche d'intégration des résultats de simulations de crise obligatoires et volontaires dans la planification de l'adéquation des fonds propres, la stratégie globale à long terme et d'autres activités d'affaires	Le programme de simulation de crises soutient le processus de décision de la direction, en identifiant les domaines de vulnérabilité potentielle pour la Banque dans son ensemble qui sont reflétés dans l'établissement des limites ainsi que dans la planification d'affaires à plus long terme. Les scénarios de même que les résultats sont ultimement approuvés par le Conseil. La Banque procède également à des tests de tension et des simulations de crises pour le risque de liquidité. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux pages 59 et 83 du <u>Rapport annuel 2019</u> .
CB-000.A	1) Nombre et 2) valeur des comptes de chèques et d'épargne par segment: a) particuliers et b) PME	La Banque Nationale avait un volume moyen de dépôts de 64 488 M\$ pour son secteur des Particuliers et Entreprises au T4 2019. Pour davantage d'information, veuillez consulter la présentation aux analystes et investisseurs (<i>disponible en anglais seulement</i>) du T4 2019, à l'adresse bnc.ca .
CB-000.B	1) Nombre et 2) valeur des prêts par segment: a) particuliers, b) PME et c) grandes entreprises	La Banque Nationale avait, au T4 2019, un volume moyen de 77 015 M\$ pour ses prêts et acceptations bancaires aux particuliers et de 37 466 M\$ pour ses prêts et acceptations bancaires commerciaux. Pour davantage d'information, veuillez consulter la présentation aux analystes et investisseurs (<i>disponible en anglais seulement</i>) du T4 2019, à l'adresse bnc.ca .

Secteur financier – Finance personnelle

CF-220a.2	Montant total des pertes monétaires à la suite de procédures judiciaires liées au maintien de la vie privée de la clientèle	La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations. Toutefois, la Banque Nationale ne croit pas que les procédures auxquelles elle est partie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.
CF-230a.3	Description de l'approche pour repérer et gérer les risques liés à la sécurité des données	Se référer à la réponse pour la norme <u>CB 230a.2</u>
CF-270a.2	Taux d'approbation de produits de (1) crédit et (2) prépayés pour des demandeurs avec des cotes FICO supérieures et inférieures à 660	La Banque Nationale ne divulgue pas ces données, mais fournit la valeur, la LTV et la cote FICO moyenne pour son portefeuille de prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires canadiens dans la présentation aux analystes et investisseurs (<i>disponible en anglais seulement</i>) du T4-2019, qui peut être consultée à l'adresse bnc.ca . De plus, des informations additionnelles sur la qualité du crédit de notre portefeuille de prêts se trouvent aux pages 69 et 153 du <u>Rapport annuel 2019</u> .
CF-270a.5	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la vente et au maintien de produits	La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations. Toutefois, la Banque Nationale ne croit pas que les procédures auxquelles elle est partie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

Norme SASB	Mesure comptable	Divulgestion 2019
------------	------------------	-------------------

Secteur Financier – Financement hypothécaire

MF-270a.3	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la communication aux clients ou à la rémunération de l'initiateur du prêt	La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations. Toutefois, la Banque Nationale ne croit pas que les procédures auxquelles elle est partie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.
MF-270b.1	1) Nombre, 2) valeur et 3) ratio prêt/valeur moyen pondéré des prêts hypothécaires accordés a) aux emprunteurs appartenant à une minorité et b) à tous les emprunteurs, selon la cote FICO, supérieure ou inférieure à 660	La Banque Nationale ne divulgue pas ces données, mais fournit la valeur, la LTV et la cote FICO moyenne pour son portefeuille de prêts hypothécaires et marges de crédit hypothécaires canadiens dans la présentation aux analystes et investisseurs (<i>disponible en anglais seulement</i>) du T4 2019, qui peut être consultée à l'adresse bnc.ca . Voir également le document intitulé « Informations financières complémentaires » du T4-2019 à la page 21 pour plus d'informations sur notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels.
MF-270b.3	Description des normes et procédures pour assurer l'octroi non discriminatoire de prêts hypothécaires	La Banque Nationale se conforme à l'ensemble des lois et règlements anti-discrimination ainsi qu'au <u>code de conduite et de déontologie</u> que la Banque s'impose et qui s'applique à tous au sein de la Banque (employés, dirigeants ou administrateurs). Le code de conduite et de déontologie établit la non-tolérance de la discrimination envers qui que ce soit.
MF-000.A	1) Nombre et 2) valeur des prêts hypothécaires établis par catégorie: a) à l'habitation et b) aux entreprises	La Banque Nationale divulgue la valeur des hypothèques résidentielles et la valeur des prêts par catégorie dans la présentation aux analystes et investisseurs (<i>disponible en anglais seulement</i>) du T4-2019, qui peut être consultée à l'adresse bnc.ca .

Secteur financier – Banque d'investissement et courtage

IB-330a.1	Pourcentage de représentation par sexe et groupe racial ou ethnique pour 1) les dirigeants, 2) les cadres non-dirigeants, 3) les professionnels et 4) tous les autres employés	La Banque Nationale divulgue plusieurs indicateurs de diversité à la <u>page 9</u> du présent rapport.
IB-510a.1	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, aux pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou règlements connexes du secteur financier	Se référer à la réponse pour la norme <u>CB 510a.1</u>
IB-510a.2	Description des normes et procédures en matière d'alerte éthique	Se référer à la réponse pour la norme <u>CB 510a.2</u>
IB-510b.3	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de diligence	La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations. Toutefois, la Banque Nationale ne croit pas que les procédures auxquelles elle est partie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.
IB-510b.4	Description de l'approche pour assurer l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de diligence	Chaque employé, dirigeant et administrateur de la Banque Nationale signe, annuellement, le <u>code de conduite et de déontologie</u> qui exige l'intégrité, l'honnêteté, la confiance et la loyauté dans toutes les facettes de nos activités.
IB-550a.1	Cote de banque d'importance systémique mondiale (BISM), par catégorie	Se référer à la réponse pour la norme <u>CB 550a.1</u>

Norme SASB	Mesure comptable	Divulgestion 2019
IB-550a.2	Description de l'approche d'intégration des résultats de simulations de crise obligatoires et volontaires dans la planification de l'adéquation des fonds propres, la stratégie globale à long terme et d'autres activités d'affaires	Se référer à la réponse pour la norme CB 550a.2
IB-000.A	1) Nombre et 2) valeur des transactions a) de prise ferme, b) de services-conseils et c) de titrisation	La Banque Nationale a agi comme agent pour 126 transactions, ayant une valeur de 58,45 G\$, comme preneur ferme pour 66 transactions ayant une valeur de 56,83 G\$ et une transaction non classifiée, pour un total de 193 transactions valant 115,28 G\$.

Secteur financier – Gestion et garde d'actifs

AC-270a.2	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à des activités de marketing et à la communication d'information associée à des produits financiers à l'égard de clients nouveaux ou actuels	La Banque Nationale ne divulgue pas de telles informations. Toutefois, la Banque Nationale ne croit pas que les procédures auxquelles elle est partie pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.
AC-270 a.3	Description de l'approche pour informer les clients des produits et services	<p>Les employés de la Banque Nationale s'engagent à respecter le code de conduite et de déontologie, qui énumère plusieurs principes de protection des clients, notamment : « En toute transparence, nous les informons sur les taux, les frais et les conditions de chaque transaction, pour chacun des produits qu'ils acquièrent. »</p> <p>La Banque Nationale se conforme également à la réglementation applicable à l'ensemble de ses activités. La Banque Nationale respecte donc la réglementation venant de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, des agences de protection des consommateurs provinciaux, de l'OCRCVM, de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, de la TSX et des autorités de réglementation provinciales, tels que les autorités de réglementation des valeurs mobilières.</p> <p>Le comité des ressources humaines a revu les pratiques de rémunération à la Banque en 2017 et continue de le faire sur une base périodique.</p>
AC-330a.1	Pourcentage de représentation par sexe et groupe racial ou ethnique pour 1) les dirigeants, 2) les cadres non-dirigeants, 3) les professionnels et 4) tous les autres employés	Se référer à la réponse pour la norme IB 330a.1
AC-410a.1	Montant d'actifs sous gestion par classe d'actifs, qui utilisent 1) l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance, 2) des thématiques d'investissement durable et 3) des filtres	<p>Grâce au processus OP4+, 97,25% des actifs sous gestion de Banque Nationale Investissements au 31 octobre 2019 sont gérés par des signataires des Principes d'Investissement Responsable des Nations Unies, contre 86,6% en février 2019. Étant donné que la gestion des fonds de Banque Nationale Investissements passe par une architecture ouverte, chaque gestionnaire a son propre processus d'intégration des facteurs ESG et en discute avec BNI.</p> <p>De plus, 91,62% des actifs sous gestion de BNI sont gérés par des gestionnaires canadiens membres de l'Association pour l'investissement responsable.</p> <p>Pour davantage d'information, veuillez consulter la section sur BNI dans ce rapport, aux pages 32 et 33.</p>

Norme SASB	Mesure comptable	Divulgarion 2019
AC-410a.2	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux processus et stratégies de gestion des placements ou du patrimoine	La Banque Nationale divulgue son approche pour intégrer des facteurs ESG dans son processus OP4+. Pour davantage d'information, veuillez consulter la section sur BNI dans ce rapport, aux pages 32 et 33.
AC-410a.3	Description des normes et procédures en matière de vote par procuration et de mobilisation des sociétés émettrices	Les politiques et procédures de mobilisation des sociétés émettrices et de vote par procuration peuvent être consultées à bninvestissements.ca .
AC-510a.1	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, aux pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou règlements connexes du secteur financier	Se référer à la réponse pour la norme CB 510a.1
AC-510a.2	Description des normes et procédures en matière d'alerte éthique	Se référer à la réponse pour la norme CB 510a.2
AC-550a.2	Description de l'approche des programmes d'incorporation du risque de liquidité dans la stratégie de portefeuille et la gestion du risque de rachat	<p>Banque Nationale Investissements (BNI) a une <i>Politique de gestion de risque de liquidité pour les fonds d'investissement et les services offerts par BNI</i> (publication interne). Cette politique a pour objectif d'établir des exigences de liquidité pour les fonds d'investissement et les services offerts par BNI, ainsi qu'un cadre d'application pour celles-ci.</p> <p>Afin d'encadrer ce risque, BNI surveille les trois composantes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Risque de liquidité lié à la conception des produits (conditions de rachat adaptées à la stratégie d'investissement) > Risque de liquidité lié au marché pour les produits (tableau de bord de liquidité, groupes de liquidité, données de fournisseurs tiers, diverses mesures, etc.) > Risque de liquidité émanant de la détention des produits (taux historique des demandes de rachat des porteurs, concentration des actifs, etc.) <p>La politique complète le <i>Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement</i> pour les produits qui y sont soumis et établit les exigences pour les autres produits.</p> <p>Comme l'autorisent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, BNI peut suspendre le droit de demander le rachat des titres des produits sous prospectus dans certaines conditions (voir prospectus, section <i>Droit de refuser le rachat de titres d'un fonds</i>).</p>
AC-550a.3	Exposition totale sur les opérations de financement par titres	La Banque Nationale a divulgué son exposition totale aux opérations de financement par titres dans son document d'informations financières complémentaires du T4 2019, que vous pouvez consulter à l'adresse bnc.ca . Au T4 2019, l'exposition était de 20 887 M\$.
AC-000.A	1) Total des actifs sous gestion enregistrés et 2) total des actifs sous gestion non enregistrés	La Banque Nationale avait, au T4 2019, 565,4 G\$ d'actifs sous gestion et sous administration. Pour la ventilation de ces données, veuillez vous reporter au document d'informations financières complémentaires du T4 2019, qui peut être consulté à l'adresse bnc.ca .